AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2121
FR0000064271-FS0662

10 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STEF-TFE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2014, la société anonyme de droit espagnol Bestinver Gestion, SGIIC[1] (Calle Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 octobre 2014, les seuils de 10% du capital et 5% des droits de vote de la société STEF-TFE et détenir, pour le compte desdits fonds, 936 834 actions STEF-TFE représentant autant de droits de vote, soit 6,93% du capital et 4,08% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions STEF-TFE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société anonyme de droit espagnol Acciona. Bestinver Gestion déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 515 649 actions représentant 22 956 475 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.